



Imaginons ensemble les mobilités de demain !

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Syndicat Mixte Sambre Mobilités

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

<p>Séance du : 11 avril 2024 Lieu de réunion : salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge. Convocation : 3 avril 2024 Affichage ordre du jour : 3 avril 2024 Délibération : n°12/2024 Réfs : BC/SP/CW. Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023 sur 2024.</p>	<p>Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de votants : 20 dont 2 pouvoirs</p>
---	---

Le Comité Syndical s'est réuni le 11 avril 2024 à 16h00 dans la salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du Syndicat Mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX-Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME- Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélie WELONEK-Didier WILLOT.

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : Claude MENISSEZ à Pascal CHABOT – Aude VAN CAUWENBERGE à Antony LARROQUE.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires : Stéphane LATOUCHE

CCPM : Délégués suppléants : Alain GERARD-José GILBERT

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Alain GERARD

Affectation du résultat de l'exercice 2023 sur 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Sambre Mobilités :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 ;
- Vu l'article 8 de la loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999 ;
- Vu le compte administratif ainsi que le compte de gestion de l'exercice 2023 ;
- Vu les résultats de l'exercice 2023 tel que présenté à l'aide des tableaux ci-contre en section de fonctionnement et en section d'investissement ;
- Vu la présentation préalable en réunion du bureau syndical du présent projet de délibération en date du 3 avril 2023,

Considérant :

- qu'il y a lieu de reporter ces résultats et de les affecter au budget primitif 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés (4 abstentions),

DECIDE :

- **LA REPRISE** au budget primitif 2024 des résultats de l'exercice 2023 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.
- **D'APURER** le déficit d'investissement de l'exercice 2023 en affectant une somme de 255 191,46 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
- **D'EXECUTER** l'affectation du résultat 2023 restant de la section de fonctionnement correspondant à un excédent de 4.227.723,35 € à la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».
- Tel que le résume les tableaux ci-contre

EXERCICE 2023 Définitif

Section de fonctionnement

Dépenses	18 663 029,67 €
Recettes	20 740 705,64 €
Résultat	2 077 675,97 €
Excédent (+) ou Déficit (-) N-1	2 405 238,84 €
Excédent (+) ou Déficit (-) N	4 482 914,81 €

Section d'investissement

Dépenses	3 556 354,84 €
Recettes	2 669 793,81 €
Résultat	- 886 561,03 €
Excédent (+) ou Déficit (-) N-1	999 587,97 €
Excédent (+) ou Déficit (-) N	113 026,94 €

Report 23/24 Dépenses	1 603 315,15 €
Report 23/24 Recettes	1 235 096,75 €
Report 23/24 Total (+) ou (-)	- 368 218,40 €

EXERCICE 2023 Résultat global

Fonctionnement Exc. (+) ou Déf. (-) N	4 482 914,81 €
Investissement Exc. (+) ou Déf. (-) N	113 026,94 €
Résultat global	4 595 941,75 €
<i>Couverture du déficit d'investis. par l'excédent de fonct.</i>	- 255 191,46 €

EXERCICE 2024 Projet

reprise excédent N 2024 Ap. Affect.	1 822 484,51 €
reprise excédent N-1 2023	2 405 238,84 €
Affectation solde	4 227 723,35 €

en section de fonctionnement

Recette à Inscr. au BP 24 - art. 002 exc. Fonct. Reporté

Affectation couverture déficit	- 255 191,46 €
---------------------------------------	-----------------------

en section d'investissement

Recette à Inscr. au BP 24 - art. 1068 Excéd. Fct Capitalisé

Déficit d'investissement reporté

en section d'investissement

Dépense à Inscr. au BP 24 - art. 001 Déficit d'Inv. Reporté

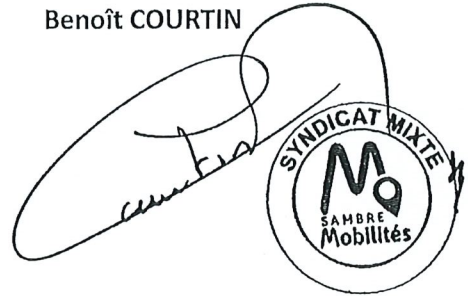
Excédent d'invest. reporté	113 026,94 €
-----------------------------------	---------------------

en section d'investissement

Dépense à Inscr. au BP 24 - art. 001 Excédent d'Inv. Reporté

- **CHARGE M.** le Président de transmettre la présente délibération pour exercice du contrôle de légalité auprès des services de Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe ainsi qu'à M. le Trésorier comptable de la collectivité.

Le Président
Benoît COURTIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

